Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.06.24 10:19:04 +02'00'

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 10 JUIN – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/10-06-2025/Q20

Date de convocation : 4 Juin 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. DECALION Ismaël, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme BERANGER Agnès : procuration à Mme TRIOUX-COURBET Sandrine
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. BONIFACE Didier
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P) - APPROBATION

Vu la délibération DRH/23-06-2016/15 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour les grades d'Attaché, de Rédacteur, d'Adjoint Administratif, d'ATSEM, d'Adjoint d'Animation et d'Educateur des activités physiques et sportives ;
Vu la délibération DRH/05-09-2017/05 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour les grades d'Agent de Maîtrise et d'Adjoint Technique ;
Vu la délibération DRH/26-06-2018/Q8 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour les grades d'Attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire et d'Assistant de conservation du patrimoine,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

bibliothécaire ;
Vu la délibération DRH/15-02-2017/07 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour le grade d'Adjoint du Patrimoine ;
Vu la délibération DRH/28-11-2017/Q13 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour le grade d'Educateur des activités physiques et sportives ;
Vu la délibération 08-02-2023/Q03 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour le grade d'Agent social ;
Vu la délibération DRH/24-09-2024/Q34 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour les grades d'Ingénieur et de Techniciens ;
Vu la délibération DRH/03-12-2024/Q13 portant création du R.I.F.S.E.E.P pour le grade d'Animateur ;

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que depuis 2016, la RIFSEEP a été créé et est venu remplacer les autres systèmes de régime indemnitaire antérieurs. Plusieurs délibérations ont été prises au fur et à mesure des années, au gré des parutions des différents décrets et besoins de la collectivité. Depuis le 1er mars 2025 est entrée en application la règle des 90 % de rémunération pour les agents en maladie ordinaire. Il convient donc de délibérer pour conformer les règles de retenue de régime indemnitaire en cas de maladie au Décret n°2025-197.

Pour rappel, ce régime indemnitaire se décompose en deux parties : **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.**

L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.)

L'I.F.S.E vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part sur l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Les bénéficiaires

L'I.F.S.E. sera attribuée aux agents titulaires, stagiaires et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et cela au prorata du temps de travail.

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
ATTACHE TERRITORIAUX			
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36210 €	22310 €
Groupe 2	Direction adjointe, responsable de plusieurs services	32130 €	17205 €
Groupe 3	Responsable d'un service	25500 €	14320 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, chargé de mission	20400 €	11160 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
REDACTEUR TERRITORIAUX			
Groupe 1	Directeur d'une structure, responsable d'un service	17480 €	8030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	16015 €	7220 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise	14650 €	6670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAUX			
Groupe 1	Gestionnaire comptable, assistant de direction, sujétions, qualifications	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10800 €	6750 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES			
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX			
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
INGENIEURS TERRITORIAUX			
Groupe 1	Emploi fonctionnel Direction d'une structure	46 920 €	32 850 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une structure Responsable d'un ou plusieurs services / Chef de pôle	40 290 €	28 200 €
Groupe 3	Chef de projet	36 000 €	25 190 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

	Chargé d'opération		
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de missions	31450€	22015€

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
TECHNICIENS TERRITORIAUX			
Groupe 1	Directeur d'un service, niveau d'expertise supérieur Direction de travaux sur le terrain, responsable d'un service	19 660 €	13 760 €
Groupe 2	Adjoint au Responsable de service, expertise	18 580 €	13 005 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise	17 500 €	12 250 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX			
Groupe 1	Responsable d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction de travaux sur le terrain, sujétions, qualifications	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, sujétions	10800 €	6750 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Groupe 1	Responsable d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction de travaux sur le terrain, sujétions, qualifications	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, sujétions	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Responsable d'une structure	29750 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination et de pilotage	27200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination et de pilotage	16720 €
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	14960 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX			
Groupe 1	Gestionnaire comptable, assistant de direction, sujétions, qualifications	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10800 €	6750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAUX			
Groupe 1	Directeur d'une structure, responsable d'un service	17480 €	8030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	16015 €	7220 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise	14650 €	6670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX			
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11340 €	7090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10800 €	6750 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
		Non Logé	Logé par nécessité absolue de service
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
Groupe 1	Directeur d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services	17480 €	8030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	16015 €	7220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	14650 €	6670 €

Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise fait l'objet d'un réexamen :

1. En cas de changement de fonctions,

2. Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,

3. En cas de changement de grade à la suite d'un avancement ou d'une promotion.

Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

L'I.F.S.E subira les abattements suivants :

En cas de congé de maladie ordinaire :

- Lors du premier arrêt de maladie avec prolongations éventuelles incluses : maintien des primes en proportion du traitement de l'agent.

- lors du 2ème arrêt pour maladie ordinaire, diminution du régime indemnitaire au prorata des journées d'absence – abattement par application de la règle du 1/30ème

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou pour adoption, l'IFSE sera maintenu intégralement

En cas de congé de longue maladie, de congé de grave maladie et de congé de longue durée : suspension de l'I.F.S.E.

En cas de sanction disciplinaire : l'attribution de l'I.F.S.E sera laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Le versement de l'I.F.S.E.

Cette indemnité sera versée mensuellement.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'appréciation de la valeur professionnelle se fonde sur l'entretien professionnel et notamment :

- la valeur professionnelle de l'agent,
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
- son sens du service public,
- sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail,
- la connaissance de son domaine d'intervention,
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externes
- son implication dans les projets du service ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel.

Les bénéficiaires

Le C.I.A sera attribué aux agents titulaires, stagiaires et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et cela au prorata du temps de travail.

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du C.I.A correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ATTACHE TERRITORIAUX		
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6390 €
Groupe 2	Direction adjointe, responsable de plusieurs services	5670 €
Groupe 3	Responsable d'un service	4500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, chargé de mission	3600 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
REDACTEUR TERRITORIAUX		
Groupe 1	Directeur d'une structure, responsable d'un service	2380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	2185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise	1995 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAUX		
Groupe 1	Gestionnaire comptable, assistant de direction, sujétions, qualifications	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	1200 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1200 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1200 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
INGENIEURS TERRITORIAUX		
Groupe 1	Emploi fonctionnel Direction d'une structure	8 280 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une structure Responsable d'un ou plusieurs services / Chef de pôle	7 110 €
Groupe 3	Chef de projet	6 350 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

	Chargé d'opération	
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de missions	5 550€

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
TECHNICIENS TERRITORIAUX		
Groupe 1	Directeur d'un service, niveau d'expertise supérieur Direction de travaux sur le terrain, responsable d'un service	2 680 €
Groupe 2	Adjoint au Responsable de service, expertise	2 535 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise	2 385 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		
Groupe 1	Responsable d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction de travaux sur le terrain, sujétions, qualifications	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, sujétions	1200 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Responsable d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction de travaux sur le terrain, sujétions, qualifications	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, sujétions	1200 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Responsable d'une structure	5250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination et de pilotage	4800 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination et de pilotage	2280 €
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	2040 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX		
Groupe 1	Agent du patrimoine ayant des responsabilités particulières, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière culturelle	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution,	1200 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES TERRITORIAUX		
Groupe 1	Directeur d'une structure, responsable d'un service	2380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	2185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	1995 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1200 €

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA DU C.I.A. (PLAFONDS)
ANIMATEURS TERRITORIAUX		
Groupe 1	Directeur d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services	2380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	2185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	1995 €

Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A.

Le C.I.A. subira les abattements suivants :

En cas de congé de maladie ordinaire :

-Lors du premier arrêt de maladie avec prolongations éventuelles incluses : maintien des primes en proportion du traitement de l'agent.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE

- lors du 2ème arrêt pour maladie ordinaire, diminution du régime indemnitaire au prorata des journées d'absence – abattement par application de la règle du 1/30ème

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le C.I.A. sera maintenu intégralement.

En cas de congé de longue maladie, de congé de grave maladie et de congé de longue durée : suspension du C.I.A.

En cas de sanction disciplinaire : l'attribution du C.I.A. sera laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Le versement du C.I.A.

Cette indemnité sera versée mensuellement et ne sera pas reconductible d'une année sur l'autre.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Après consultation, pour avis, du Comité Social territorial qui s'est réuni le 15 mai 2025.

Eu égard à ce qui précède,

Monsieur BONIFACE propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de l'IFSE et du CIA
- de retenir les critères d'attribution énoncés précédemment
- de retenir les critères d'abattement proposés en cas de maladie et de sanctions disciplinaires.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
23 JUIN 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL100625_Q20**
Objet :	**Personnel communal ? Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l?Expertise et de l?Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.5 - Regime indemnitaire
Identifiant unique :	059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL100625_Q20.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250610-DEL100625_Q20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2025 à 14h44min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2025 à 14h45min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2025 à 14h45min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2025 à 14h45min44s	Reçu par le MI le 2025-06-23